

## ATTRIBUTION DE MANDATEMENT

### CRÉDIT AGRICOLE

Conformément à la délibération du Conseil d'administration de l'OCCE-OISE, je soussigné Sébastien LANGLOIS, secrétaire général, et/ou Daniel PILON, trésorier décide de :

- ⑦ Maintenir les pouvoirs à : *Sylvain CHATRIEUX (Président)*
- ⑦ Supprimer les pouvoirs à : ..... (Ancien mandataire)
- ⑦ Déléguer les pouvoirs ci-dessous à : .....
- ⑦ Nom de naissance : .....
- ⑦ Né(e) le : ..... ⑦ à : ..... Département : .....

au sein de la coopérative scolaire ou du foyer coopératif suivant(e) :

#### O.C.C.E. Coopérative scolaire de l'Oise n° 060-

⑦	ECOLE : .....	N° TEL ECOLE : .....
⑦	RUE : .....	
⑦	⑦ CODE POSTAL : .....	COMMUNE : .....
⑦	BANQUE : <b>CRÉDIT AGRICOLE BRIE-PICARDIE</b>	COMPTE N° 18706 00000 975.....
⑦	N° de mobile (mandataire) : .....	

Pour :

- 1) Encaisser toutes les recettes et régler toutes les dépenses relatives au fonctionnement de la coopérative ou du foyer ci-dessous.
- 2) Faire tout emploi de fonds : Achats, ventes en général. Donner signature de toute opération concernant la coopérative : percevoir toute indemnité, subvention ou mandat. Retirer de tous les bureaux de poste, entreprises ou administrations, tout paquet, lettre, mandat destiné à la coopérative et donner décharge.
- 3) Faire tout versement et tout retrait sur le compte ouvert au nom de : « OCCE 60 coopérative scolaire précitée ».

Remarques :

- ⇒ Le titulaire du compte est l'OCCE-OISE représenté par Sylvain CHATRIEUX, président de l'association départementale, le compte étant domicilié à l'école ou à l'établissement.
- ⇒ Le mandataire, signataire des chèques et ordres de débits, est le mandataire de la coopérative scolaire ou foyer coopératif désigné ci-dessus.

⑦ **Important** : La présente délégation est accordée à ce dernier à titre permanent et n'aura pas à être renouvelé chaque année. En aucun cas, il ne pourra la transmettre à une tierce personne. Elle ne prendra fin que par délibération du Conseil d'Administration de l'OCCE-OISE.

Cette délibération a été prise à l'unanimité.

Pour extrait, certifié conforme.

Le secrétaire général,

Sébastien LANGLOIS

**N'oubliez pas de joindre la photocopie**

***Le nouveau mandataire de la coopérative scolaire ou du foyer coopératif***

Fait à :

NOM :

PRENOM :

Signature (faire précéder de la mention « bon pour accord ») :

**RECTO/VERSO DE VOTRE CARTE D'IDENTITE**

Office Central de la Coopération à l'École de l'Oise

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

12, rue du 27 Juin - 60009 BEAUVAIS Cedex

Tél. : 03 44 48 49 16 - Mob. : 06 75 02 03 21

Siret : 37 884 570 500 029

ad60@occe.coop

www.occe.coop/ad60



## CHANGEMENT ET ENGAGEMENT DU MANDATAIRE

Je soussigné(e):

Melle-Mme-M.(1) • .....Prénom : .....

Enseignant(e) de l'école/de l'établissement .....

Nom de naissance : .....Né(e) le : .....

A :

Souhaite. Après accord du Conseil des Maîtres, transférer les pouvoirs de signature du compte ouvert pour la coopérative à :

Melle-Mme-M.(1) • .....Prénom : .....

Nom de naissance : .....Né(e) le : .....

A :

Fait à '....., le : .....

Signature de l'ancien mandataire :

---

### NOUVEAU MANDATAIRE

Je soussigné(e) :

Melle-Mme-M.(1) • .....Prénom : .....

Enseignant(e) de l'école/de l'établissement.....

Nom de naissance : .....Né(e) le : .....

A :

Accepte, après accord du Conseil des maîtres, les pouvoirs de signature sur le compte ouvert pour la coopérative.

Je certifie que les éléments ci-dessous ont bien été transmis et vérifiés :

- Bilan financier (année scolaire 20.../20...)
- Pièces justificatives de recettes et dépenses pour l'exercice 20.../20...)
- Chéquiers périmés et en cours.
- Cahier(s) de comptabilité OCCE (coopérative école et classes)
- Cahier d'inventaire de la coopérative
- Cahier de délibérations de la coopérative,
- Engagement du mandataire.
- Rapport des vérificateurs aux comptes.

Fait à •....., le : .....

Signature du nouveau mandataire :

Je soussigné(e), Melle, Mme, M. (1).....

Nouveau mandataire de la coopérative scolaire ou du Foyer coopératif de l'OCCE - OISE

M'engage conformément aux statuts de l'Association Départementale de l'OCCE et de la Fédération de l'OCCE à respecter les obligations et interdictions suivantes :

**OBLIGATIONS:**

- Organiser au sein du Conseil de Coopérative la tenue des registres obligatoires de la coopérative scolaire ou du Foyer Coopératif : ⇒ Cahier de comptabilité OCCE conforme au plan comptable ou logiciel de comptabilité ⇒ Cahier d'inventaire des biens acquis par la coopérative ; ⇒ Cahier des délibérations de la coopérative.
- N'engager que les dépenses décidées en Conseil de Coopérative après inscription et signatures des membres du Conseil sur le cahier de délibération.
- Faire signer aux collègues souhaitant gérer une coopérative de classe, une reconnaissance écrite (imprimé avance de trésorerie) par laquelle ils s'engagent à :
  - Tenir un cahier de comptabilité de classe (modèle OCCE)
  - Conserver tous les justificatifs
  - Rendre les pièces comptables et le solde de caisse s'il existe au mandataire à la date décidée en conseil de coopérative, en tout état de cause, avant le 30 juin.
- Ne pas effectuer de dépense de gros équipement sans raccord préalable du Conseil de Coopérative
- Intégrer les comptes des coopératives de classes dans la comptabilité générale, solder ceux-ci, et reverser leur avoir sur le compte général.
- Retourner au siège de l'Association Départementale de l'OCCE le compte rendu financier de l'année écoulée à la date fixée par l'Assemblée Générale départementale.
- Présenter le Compte Rendu Financier statutaire et le compte rendu de la Commission de vérification des comptes lors du premier Conseil d'école de l'année scolaire en cours.
- Retourner le bulletin d'adhésion à l'OCCE — OISE avant le 30 septembre de l'année scolaire en cours,
- Fournir le détail du versement de toutes les subventions reçues, ainsi que l'utilisation de celles-ci.
- Garantir une démarche coopérative dans la vie de la Coopérative Scolaire ou du Foyer coopératif.
- Diffuser aux collègues les informations envoyées par l'OCCE : Coop Oise et courriers,
- Communiquer aux collègues cet engagement lors du premier Conseil de Coopérative de chaque année scolaire.
- Soumettre aux votes, à chaque rentrée scolaire, au cours d'un conseil des maîtres, la fonction de mandataire.

**INTERDICTIONS :**

- Engager des dépenses sans l'accord à la majorité du Conseil de Coopérative
- Utiliser la coopérative scolaire ou Foyer coopératif à des fins personnelles directes ou indirectes.
- Souscrire un leasing
- Emettre un chèque sans provision
- Effectuer des achats qui relèvent de l'enseignement obligatoire.
- Contracter un emprunt
- Signer un contrat (y compris un contrat d'assurance : le seul admis est le contrat MAE/MAIF/OCCE)
- Adhérer à une association sans l'accord du Conseil d'Administration départemental
- Détenir un livret d'épargne (A, B, livret Bleu, J ou autre placement engendrant des produits financiers hormis la mutualisation proposée par l'OCCE Oise.
- Détenir un autre moyen de paiement que le chéquier

À ..... , le .....

Visa du nouveau mandataire	OBLIGATOIRE : visa(s) du Conseil des maîtres
----------------------------	--

(1) - Rayer la mention inutile.

**CONSEIL DE COOPÉRATIVE**  
Extrait du cahier des délibérations

Année scolaire : 20..../20....

Ecole — collège - lycée1 .....

Adresse • .....

Code postal : ..... Commune : .....

Nom du mandataire

Ordre du jour : fonctionnement de la coopérative Les enseignants réunis en conseil de coopérative, le .

.....  
proposent que ..... soit  
mandataire de la coopérative pour l'année.....

Les enseignants ont eu connaissance du rôle du mandataire et de ses engagements.

Les enseignants ont conscience que la gestion de la coopérative doit être une gestion coopérative et qu'ils doivent travailler en équipe.

Les enseignants sont coresponsables vis-à-vis de la gestion de la coopérative.

Signatures des membres de l'équipe.
